

**DEPARTEMENT DE LA  
NIEVRE****COMMUNE DE  
CHAMPVOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| Date de convocation               | 11/12/2025 |
| Nombre de Conseillers en exercice | 9          |
| Nombre de Conseillers présents    | 6          |
| Nombre de votants                 | 7          |

L'An deux mil vingt-cinq, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents :** M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, (adjoint) Mme GOULARD Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku, Antoine, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas

**Absents :** Mme CROSNIER Céline (pouvoir à M. GILLES Nicolas), Mme GILBERT Anne, M. BARDIOT Antoine

**Secrétaire de Séance :** M. Jean-François DUCH

**Numéro de la délibération**  
2025-20

**Nomenclature Acte :**

Nature 9.1

**Objet de la Délibération :**

**Tarifs cantine à compter du  
01.01.2026**

**TARIF CANTINE ET GARDERIE**

Le Maire fait part d'un courrier reçu de la part de notre prestataire de restauration : l'ESAT de Veaugues nous informant de l'augmentation du tarif des repas cantine à compter du 01/01/2026. Celui-ci passera de 3.50 € HT à 3.57 € HT.

Dans le cadre de notre RPI, pour être en conformité avec les autres écoles, le maire propose de répercuter cette augmentation.

Après délibération, les membres du conseil municipal fixent le tarif cantine à 3.57 € HT **SOIT 3.77 € TTC**

Le prix de la garderie est maintenu à savoir :

0.50 € garderie du matin

1.00 € garderie du soir

Certifié conforme et exécutoire

Le secrétaire de séance  
Jean-François DUCH



Le Maire,  
Jean-Louis ROUEZ

